

# Développer son entreprise et son territoire

Tous secteurs d'entreprises

Pour les entrepreneurs et dirigeants

**SUR DEVIS**

## Adhésion site Internet de covoiturage

**Encourager le covoiturage dans votre établissement, c'est améliorer l'accessibilité de votre site pour vos collaborateurs et leurs coûts de transport tout en améliorant l'image de votre entreprise.**

De préférence intégrée dans une démarche globale de Plan de Déplacements Entreprise, l'adhésion au site de covoiturage [www.covoiturage.orleans.fr](http://www.covoiturage.orleans.fr) est un bon moyen de promouvoir cette pratique.

### ■ Descriptif :

Devenir partenaire du site [www.covoiturage.orleans.fr](http://www.covoiturage.orleans.fr) en adhérant, c'est :

- Donner une visibilité à votre action mobilité par la création d'un espace web et de support de communication dédiés à votre entreprise,
- Choisir le périmètre de covoiturage : donner la possibilité à vos collaborateurs de covoiturer soit avec des personnes de l'entreprise, soit avec l'ensemble des entreprises partenaires soit avec le grand public,
- Évaluer l'impact de votre action grâce à un module statistique pouvant fournir des données chiffrées dans le cadre d'un PDE.

Ce service peut également être mis à disposition d'une association de chefs d'entreprise.

### ■ Informations pratiques :

Le site de covoiturage a été créé et est géré dans le cadre d'un partenariat : Ville d'Orléans, Agglomération Orléans Val de Loire, BRGM, CCI du Loiret, en partenariat avec l'ADEME et la Région Centre.

Entreprise	Moins de 100 salariés	De 100 à 500 salariés	Plus de 500 salariés
Coût d'acquisition en €	500	1000	1500
Coût de fonctionnement annuel en € /an	500/an	750/an	1000/an

**Karine Gauluet – 02 38 77 77 81**  
[karine.gauluet@loiret.cci.fr](mailto:karine.gauluet@loiret.cci.fr)

*Ce qu'en pensent nos clients...*



« Adhérer au site nous a évité de développer un programme interne, qui aurait enfermé nos covoitureurs entre eux. Nos salariés créent des liens conviviaux, y compris avec ceux des entreprises voisines. »